CONSIGNES.

Toutes plaintes sur retards, avaries, ou autres causes, seront reçues au bureau de la Consignation, 1re Rue, Poydras, 1re porte de l'angle de la Rue Carondelet, et non ailleurs, et seulement pendant les trois jours qui suivent le jour de l'arrivée du navire, et non après.

Les Consignataires ne répondent pas des avaries et pertes, et ne sont pas tenus de payer les frais de Surveillance, Pilotage, Remorquage, Quarantaine, Droits de Tonnage, Droits de Douane, Droits de Navigation, Droits de Quarantaine, Droits de Pilotage, Droits de Consignation, Droits de Courtage, Droits de Commission, Droits de Magasinage, Droits de Balance, Droits de Pesage, Droits de Mesurage, Droits de Cordage, Droits de Cordage, Droits de Cord